

SEANCE DU 20 AVRIL 2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 26	Absents 8	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 29	Contre 0	Abstentions 1

Date de convocation : 15/04/2015

Date d'affichage :

**OBJET :**

**AFFECTATION DU RESULTAT**

**BUDGET  
SERVICE GENERAL**

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le

L'an deux mil quinze, et le vingt du mois d'avril, le Conseil Communautaire convoqué selon l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Premier vice-président.**

**Présents :** MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - S. DOMINICI – A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ – M. LUCIANI - F. MARCHETTI – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – P. SIMEONI représenté par SANROMA Rémy – E.SUZZONI.

**Absent(s) :** M. MP . ANTONELLI - I. BENIGNI – J. LUCIANI – N. MARIANI – J.P. PINELLI – R. POIRON – R. SANTELLI – G.SELLIER.

**Absent(s) ayant donné procuration :** G. BRUN à A. SANTINI – R. BARTHELEMY à E.SUZZONI – J. EMMANUELLI à P. GUIDONI - E. MUNIER à M. LUCIANI.

**Secrétaire :** F. MARCHETTI

Le Premier vice-président informe l'assemblée de la nécessité d'affecter une partie du résultat d'exploitation de l'exercice 2014, constatant que le compte administratif 2014 du Service Général présente un excédent de fonctionnement de 3 084 817.89 €.

Le Premier vice-président propose d'affecter le résultat en section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 900 000.00 € et de reporter au compte 002, excédent de fonctionnement la somme de 2 184 817.89 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, dont 1 abstention,

**DECIDE** d'affecter le résultat en section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 900 000.00 € et de reporter au compte 002 excédent de fonctionnement la somme de 2 184 817.89 €.



Fait et délibéré, le 20 avril 2015  
Pour copie conforme

**Le Premier vice-président**

